

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 134****21 février 2001****SOMMAIRE**

<b>Amulux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6416</b>	<b>Finicom Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .</b>	<b>6432</b>
<b>Amulux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6418</b>	<b>Opi S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>6397</b>
<b>Anciens Ets Arno Zuang Immobilière S.A., Leudelange . . . . .</b>	<b>6422</b>	<b>Opi S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>6397</b>
<b>Capco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6419</b>	<b>Opi S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>6397</b>
<b>Capco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6419</b>	<b>Panamex S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6398</b>
<b>Capinet S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6386</b>	<b>Prosol Holding S.A., Weiswampach . . . . .</b>	<b>6400</b>
<b>Capinet S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6387</b>	<b>Prosol Holding S.A., Weiswampach . . . . .</b>	<b>6398</b>
<b>Celox S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6418</b>	<b>Prosol Holding S.A., Weiswampach . . . . .</b>	<b>6400</b>
<b>Celox S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6418</b>	<b>Resorts &amp; Properties Holding A.G., Luxembourg . .</b>	<b>6405</b>
<b>Celox S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6418</b>	<b>Restaurant Sherpa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6407</b>
<b>CGS Int. Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6421</b>	<b>Rhea Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6400</b>
<b>Dentalstudio Wecker, S.à r.l., Wecker . . . . .</b>	<b>6419</b>	<b>Rufford Kyle S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6409</b>
<b>DSD International Contractors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>6404</b>	<b>Salon de consommation Oberweis Pierre et Cie, Articles de Pâtisserie et de Confiserie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6397</b>
<b>E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6422</b>	<b>Samos Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6402</b>
<b>Easycom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6422</b>	<b>SB Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>6402</b>
<b>Echo Investments Holding S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>6392</b>	<b>SB Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>6403</b>
<b>Echo Investments Holding S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>6393</b>	<b>Sil Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6423</b>
<b>Editoriale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6394</b>	<b>Sil Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6430</b>
<b>Editoriale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6396</b>	<b>Socpar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6393</b>
<b>Edo Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6411</b>	<b>Socpar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6393</b>
<b>Empebe S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6396</b>	<b>Stargon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6403</b>
<b>Enterhold S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>6415</b>	<b>Synthesis Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>6401</b>
<b>Enterhold S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>6415</b>	<b>Synthesis Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>6401</b>
<b>Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6422</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6387</b>
<b>Eurogolf Finance Holding S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>6431</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6389</b>
<b>Facara S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6430</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6392</b>
<b>Faver S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6431</b>	<b>TMF, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>6403</b>
<b>FB Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6431</b>	<b>TMF, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>6404</b>
<b>FCM Finance S.A.H., Strassen . . . . .</b>	<b>6431</b>	<b>Tokelia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6420</b>
<b>Fidev S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6430</b>	<b>Tokelia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6420</b>
<b>Fidev S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6430</b>	<b>Tolmina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6421</b>
<b>Financière 3000 S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6432</b>	<b>Tolmina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6421</b>
<b>Financière de Sécurité S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6432</b>	<b>Trust in Media S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6412</b>
		<b>Vimafra, S.à r.l., Howald . . . . .</b>	<b>6400</b>
		<b>Z-Invest S.C., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6404</b>
		<b>Zuag Distribution S.A., Leudelange . . . . .</b>	<b>6421</b>

**CAPINET S.A., Société Anonyme de participations financières.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.763.

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPINET S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 67 du 20 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Nospelt, l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression du paragraphe 6 de l'article 5 des statuts, pour le remplacer par le texte suivant: «Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

2) Suppression de la phrase de l'article 5 des statuts, 4<sup>e</sup> paragraphe: «Le conseil d'administration n'est pas autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre»,

pour la remplacer par la phrase suivante:

«Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

3) Modification de l'article 5 en conséquence.

4) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe 6 de l'article 5 des statuts, pour le remplacer par le texte suivant:

«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire»,

et dans le texte anglais:

«The shares are at the option of the shareholders either in the nominative or the bearer form.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la phrase de l'article 5 des statuts, 4<sup>e</sup> paragraphe: «Le conseil d'administration n'est pas autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre»,

pour la remplacer par le texte suivant:

«Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre»,

et dans le texte anglais:

«The board of directors is especially authorised to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, prenant compte des décisions prises ci-dessus.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: G. Fasbender, C. Wald, F. Herkes, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 125S, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

J.-P. Hencks.

(50033/216/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**CAPINET S.A., Société Anonyme de participations financières.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 72.763.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(50034/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 76.844.

In the year two thousand, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OCCIMED, S.à r.l., a company with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, here represented by its managers Mrs Arlette Dostert, private employee, residing in Luxembourg, and MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, itself here represented by Mrs Arlette Dostert, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 28, 2000.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. B Number 76.844, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7th July 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at thirty-two thousand (32,000.-) euros (EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the capital of the company by an amount of 46,235,600.- euros so as to bring it from its present amount of 32,000.- euros to 46,267,600.- euros by the issue of 462,356 new parts of one hundred euros each, together with a total issue premium of 65.40 euros.

2.- Subscription of 462,356 new parts by OCCIMED, S.à r.l. and payment of the new parts and the issue premium by the contribution in kind of 12,958,785 shares of the Dutch corporation OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. representing 30.63% of the capital stock of this company, valued at 46,235,665.40 euros.

3.- Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole shareholder then passed the following resolution:

*Resolution*

The corporate capital of the company is increased by forty-six million two hundred and thirty-five thousand six hundred (46,235,600.-) euros to bring it from its present amount of thirty-two thousand (32,000.-) euros to forty-six million two hundred and sixty-seven thousand six hundred (46,267,600.-) euros by the creation and issue of four hundred and sixty-two thousand three hundred and fifty-six (462,356) new shares of a par value of one hundred (100.-) euros each.

The new shares have been entirely subscribed by OCCIMED, S.à r.l., prenamed, and they have been paid up for their par value together with a total issue premium of sixty-five point forty (65.40) euros by a contribution in kind consisting of 12,958,785 shares having a nominal value of NLG 1.- and representing 30.63% of the issued share capital of the company OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at (1077 XX) Amsterdam, 1725 Strawinsyiaan.

It results from a declaration drawn up in Amsterdam on August 22, 2000, and signed by Mr Gregorio De Diego, managing director of OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. that the contributed shares of OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. are valued at 46,235,665.40 euros, the interim accounts of said company as at June 30, 2000 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Luxembourg by OCCIMED, S.à r.l., prenamed, on August 29, 2000, that: «- it owns 12,958,785 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., a private company with limited liability, with a par value of NLG 1.- each, being 30.63% of the 42,307,789 shares issued by OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V.

- the shares are fully paid up.

- the shares are in registered form.

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares.

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment.

- such Shares are freely transferable.»

Such declaration, interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at forty-six million two hundred and sixty-seven thousand six hundred (46,267,600.-) euros (EUR), represented by four hundred and sixty-two thousand six hundred and seventy-six (462,676) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### *Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued at one billion eight hundred and sixty-five million one hundred and thirty-two thousand one hundred and nineteen (1,865,142,119.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OCCIMED, S.à r.l., une société avec siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

ici représentée par ses gérants Madame Arlette Dostert, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, et MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, elle-même ici représentée par Madame Arlette Dostert, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 août 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. B Numéro 76.844, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 46.235.600,- euros pour le porter de son montant actuel de 32.000,- euros à 46.267.600,- euros par l'émission de 462.356 nouvelles parts de cent euros chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 65,40 euros.

2.- Souscription de 462.356 nouvelles parts par OCCIMED, S.à r.l. et paiement des nouvelles parts et de la prime d'émission par l'apport en nature de 12.958.785 actions de la société de droit néerlandais OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. représentant 30,63% du capital de cette société, évalué à 46.267.665,40 euros.

3.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

#### *Résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de quarante-six millions deux cent trente-cinq mille six cents (46.235.600,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille (32.000,-) euros à quarante-six millions deux cent soixante-sept mille six cents (46.267.600,-) euros par la création et l'émission de quatre cent soixante-deux mille trois cent cinquante-six (462.356) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par OCCIMED, S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq virgule quarante (65,40) euros par un apport en nature consistant en 12.958.785 parts sociales d'une valeur nominale de NLG 1,- et représentant 30,63% du capital social émis de la société OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à (1077 XX) Amsterdam, 1725 Strawinsyiaan.

Il résulte d'une déclaration dressée à Amsterdam, le 22 août 2000, et signée par Monsieur Gregorio De Diego, le gérant unique de OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. que les actions apportées de OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V. sont évaluées à 46.235.665,40 euros, les comptes intérimaires au 30 juin de ladite société y étant annexés.

Il résulte également d'un certificat émis par OCCIMED, S.à r.l. préqualifiée, à Luxembourg en date du 29 août 2000, que:

«- elle est propriétaire de 12.958.785 parts sociales (ci-après dénommées «les Parts Sociales») émises par OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., une société à responsabilité limitée, d'une valeur nominale de NLG 1,- chacune, représentant 30,63% des 42.307.789 Parts Sociales émises par OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V.

- les Parts Sociales sont entièrement libérées.
- les Parts Sociales sont nominatives.
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Parts Sociales et ayant le droit d'en disposer.
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Parts Sociales lui soient transférées.
- les Parts Sociales ne sont grevées ni d'un nantissement ni d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas soumises à un gage.
- les Parts Sociales sont librement transmissibles.»

Ces déclarations, comptes intermédiaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quarante-six millions deux cent soixante-sept mille six cents (46.267.600,-) euros (EUR), représenté par quatre cent soixante-deux mille six cent soixante-seize (462.676) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard huit cent soixante-cinq millions cent quarante-deux mille cent dix-neuf (1.865.142.119,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dostert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 46, case 2. – Reçu 18.651.421 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49925/230/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

### **TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 76.844.

In the year two thousand, on the fourth of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OCCIMED, S.à r.l., a company with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, here represented by its managers Mrs Arlette Dostert, private employee, residing in Luxembourg, and MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, itself here represented by Mrs Arlette Dostert, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 4, 2000.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. B Number 76.844, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7th July 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated 29th August 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at forty-six million two hundred and sixty-seven thousand six hundred (46,267,600,-) euros (EUR), represented by four hundred and sixty-two thousand six hundred and seventy-six (462,676) shares of a par value of one hundred (100,-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the capital of the company by an amount of 47,490,800,- euros so as to bring it from its present amount of 46,267,600,- euros to 93,758,400,- euros by the issue of 474,908 new parts of one hundred euros each, together with a total issue premium of 8,691,642.11 euros.

2.- Subscription of 179,983 new parts by OCCIMED, S.à r.l. and payment in cash of the new parts for an issue price of 17,998,325.48 euros.

3.- Subscription of 95,803 new parts by CAIXA HOLDING S.A. and payment in cash of the new parts for an issue price of 10,928,490.77 euros.

4.- Subscription of 199,122 new parts by LLADRO COMMERCIAL S.A. (Sociedad Unipersonal) and payment in cash of the new parts for an issue price of 27,255,625.86 euros.

5.- Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital of the company is increased by forty-seven million four hundred and ninety thousand eight hundred (47,490,800.-) euros to bring it from its present amount of forty-six million two hundred and sixty-seven thousand six hundred (46,267,600.-) euros to ninety-three million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred (93,758,400.-) euros by the creation and issue of four hundred and seventy-four thousand nine hundred and eight (474,908) new shares of a par value of one hundred (100.-) euros each.

The new shares have been entirely subscribed as follows:

- one hundred and seventy-nine thousand nine hundred and eighty-three (179,983) shares by OCCIMED, S.à r.l., pre-named, here represented as said above, and they have been paid up for their par value together with a total issue premium of twenty-five point forty-eight (25.48) euros,

- ninety-five thousand eight hundred and three (95,803) shares by CAIXA HOLDING S.A., a company with registered office in Avda Diagonal, 621-629, Barcelona, Spain,

here represented by Mrs Arlette Dostert, prenamed,

by virtue of a proxy given in Barcelona, Spain, on September 1, 2000.

These shares have been paid up for their par value together with a total issue premium of one million three hundred and forty-eight thousand and hundred and ninety point seventy-seven (1,348,190.77) euros.

- one hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-two (199,122) shares by LLADRO COMMERCIAL S.A., a company with registered office in Carretera Alboraya s.n., Poligono Lladro, Tavernes Blanques (Valencia), Spain, here represented by Mrs Arlette Dostert, prenamed,

by virtue of a proxy given in Valencia, Spain, on September 1, 2000.

These shares have been paid up for their par value together with a total issue premium of seven million three hundred and forty-three thousand four hundred and twenty-five point eighty-six (7,343,425.86) euros.

Said proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of fifty-six million one hundred and eighty-two thousand four hundred and forty-two point eleven (56,182,442.11) euros is as of now available to the Company.

*Second resolution*

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at ninety-three million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred (93,758,400.-) euros (EUR), represented by nine hundred and thirty-seven thousand five hundred and eighty-four (937,584) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

*Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued together with the issue premium at two billion two hundred and sixty-six million three hundred and forty-nine thousand ninety-six (2,266,394,096.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OCCIMED, S.à r.l., une société avec siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ici représentée par ses gérants Madame Arlette Dostert, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, et MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, elle-même ici représentée par Madame Arlette Dostert, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. B Numéro 76.844, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 août 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions deux cent soixante-sept mille six cents (46.267.600,-) euros (EUR), représenté par quatre cent soixante-deux mille six cent soixante-seize (462.676) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 47.490.800,- euros pour le porter de son montant actuel de 46.267.600,- euros à 93.758.400,- euros par l'émission de 474.908 nouvelles parts de cent euros chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 8.691.642,11 euros.

2.- Souscription de 179.983 nouvelles parts par OCCIMED, S.à r.l. et paiement en espèces des nouvelles parts pour un prix d'émission de 17.998.325,48 euros.

3.- Souscription de 95.803 nouvelles parts par CAIXA HOLDING S.A. et paiement en espèces des nouvelles parts pour un prix d'émission de 10.928.490,77 euros.

4.- Souscription de 199.122 nouvelles parts par LLADRO COMMERCIAL S.A. et paiement en espèces des nouvelles parts pour un prix d'émission de 27.255.625,86 euros.

5.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cents (47.490.800,-) euros pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions deux cent soixante-sept mille six cents (46.267.600,-) euros à quatre-vingt-treize millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents (93.758.400,-) euros par la création et l'émission de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent huit (474.908) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

- cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (179.983) parts sociales par OCCIMED, S.à r.l., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq virgule quarante-huit (25,48) euros.

- quatre-vingt-quinze mille huit cent trois (95.803) parts sociales par CAIXA HOLDING S.A., une société avec siège social à Avda Diagonal, 621-629, Barcelone, Espagne,

ici représentée par Madame Arlette Dostert, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Barcelone, Espagne, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Ces actions ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix virgule soixante-dix-sept (1.348.190,77) euros.

- cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-deux (199.122) parts sociales par LLADRO COMMERCIAL S.A., une société avec siège social à Carretera Alboraya s.n., Poligono Lladro, Tavernes Blanques (Valencia), Espagne,

ici représentée par Madame Arlette Dostert, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Valencia, Espagne, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Ces actions ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de sept millions trois cent quarante-trois mille quatre cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-six (7.343.425,86) euros.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cinquante-six millions cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-deux virgule onze (56.182.442,11) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quarante-vingt-treize millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents (93.758.400,-) euros (EUR), représenté par neuf cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre (937.584) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée avec la prime d'émission à deux milliards deux cent soixante-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-seize (2.266.394.096,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dostert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 46, case 4. – Reçu 22.663.941 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49926/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 76.844.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 1019 du 29 août 2000 et n° 1059 du 4 septembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49927/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**ECHO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.309.

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECHO INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.309, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 13 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 245 du 15 septembre 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 454 du 28 juin 2000.

L'assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation de capital de 300.000,- EUR (trois cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 700.000,- EUR (sept cent mille Euros) à 1.000.000,- EUR (un million d'Euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune.

2) Souscription de 3.000 (trois mille) actions nouvelles par Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

3) Renonciation au droit de souscription préférentiel de l'unique autre actionnaire.

4) Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent mille Euros (700.000,- EUR) à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée admet Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, à la souscription des trois mille (3.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.



*Souscription et Libération*

De l'accord de l'autre actionnaire, les trois mille (3.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 août 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 200.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Liotino, T. Dahm, P. Pierrard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 125S, fol. 57, case 11. – Reçu 121.020 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

F. Baden.

(50064/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ECHO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

F. Baden.

(50065/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**SOCPAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R. C. Luxembourg B 56.790.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50601/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**SOCPAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R. C. Luxembourg B 56.790.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50602/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**EDITORIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.483.

L'an deux mille, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EDITORIALE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.483.

Ladite société constituée initialement sous la dénomination de FOCUS EDITORIALE ITALIANA S.A. en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre 1995, publié au Mémorial C n° 630 du 11 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 338 du 12 mai 1999.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 12.521.060.000,- (douze milliards cinq cent vingt et un millions soixante mille liras italiennes), représenté par 57.959 (cinquante-sept mille neuf cent cinquante-neuf) actions de classe A d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), entièrement libérées, et par 2.446.253 (deux millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante-trois) actions de classe B d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes) entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Adriano Pelis, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'intégralité du capital social de ITL 12.521.060.000,- (douze milliards cinq cent vingt et un millions soixante mille liras italiennes), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit de ITL 6.516.670.000,- (six milliards cinq cent seize millions six cent soixante-dix mille liras italiennes), pour porter le capital social de ITL 12.521.060.000,- (douze milliards cinq cent vingt et un millions soixante mille liras italiennes), à ITL 19.037.730.000,- (dix-neuf milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes), par la création de 1.303.334 actions nouvelles.

2) Souscription et libération en espèces des actions nouvelles et pour autant que de besoin renonciation au droit de souscription préférentiel par les anciens actionnaires.

3) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de ITL 15.037.730.000,- (quinze milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes),

pour le ramener de son montant actuel de ITL 19.037.730.000,- (dix-neuf milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes), à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes), par l'annulation de 3.007.546 (trois millions sept mille cinq cent quarante-six) actions, par l'absorption des pertes réalisées au 31 décembre 1999 à concurrence de ITL 15.037.729.873 (quinze milliards trente-sept millions sept cent vingt-neuf mille huit cent soixante-treize liras italiennes), le solde restant, soit la somme de ITL 127 (cent vingt-sept liras italiennes), étant à verser sur un compte de réserve spéciale, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit en conformité avec les règles de l'article 69-(4) de la loi sur les sociétés commerciales.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Démissions et nominations statutaires.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de ITL 6.516.670.000,- (six milliards cinq cent seize millions six cent soixante-dix mille liras italiennes), pour porter le capital social actuel de ITL 12.521.060.000,- (douze milliards cinq cent vingt et un millions soixante mille liras italiennes), à ITL 19.037.730.000,- (dix-neuf milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes), par la création de 57.220 (cinquante-sept mille deux cent vingt) actions nouvelles de la classe A d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), et 1.246.114 (un million deux cent quarante-six mille cent quatorze) actions nouvelles de la classe B d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes),

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement en espèces par un ancien actionnaire.

#### *Souscription*

1) Alors est intervenue la société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Dominique Audia, préqualifiés, agissant au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée PIM PUBBLICITA ITALIANA MULTIMEDIA S.r.l., ayant son siège social à Milan, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2000,

laquelle après signature ne varietur restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à 57.220 actions nouvelles de la classe A et à 1.246.114 actions nouvelles de la classe B,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de ITL 6.516.670.000,- (six milliards cinq cent seize millions six cent soixante-dix mille liras italiennes).

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 57.200 actions nouvelles de la classe A et des 1.246.114 actions nouvelles de la classe B par la société PIM PUBBLICITA ITALIANA MULTIMEDIA S.r.l.

#### *Deuxième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des autres actionnaires tels que renseignés sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de ces actionnaires concernés,

lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de ITL 15.037.730.000,- (quinze milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes),

pour le ramener de son montant actuel de ITL 19.037.730.000,- (dix-neuf milliards trente-sept millions sept cent trente mille liras italiennes), représenté par 115.179 (cent quinze mille cent soixante-dix-neuf) actions de classe A d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), entièrement libérées et par 3.692.367 (trois millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-sept) actions de classe B d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes),

à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes), représenté par 35.122 (trente-cinq mille cent vingt-deux) actions de la classe A d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), et 764.878 (sept cent soixante-quatre mille huit cent soixante-dix-huit) actions de classe B d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes),

par l'annulation de 80.057 (quatre-vingt mille cinquante-sept) actions de la classe A et 2.927.489 (deux millions neuf cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de classe B, d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), détenues par les autres actionnaires dont référence à la deuxième résolution, et à raison du solde, par la société PIM PUBBLICITA ITALIANA MULTIMEDIA S.r.l.,

par l'absorption des pertes réalisées au 31 décembre 1999 à concurrence de ITL 15.037.729.873, le solde restant, soit la somme de ITL 127,-, est à verser sur un autre compte de réserve spécial, étant entendu qu'il ne pourra être disposé de ces comptes de réserves que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit en conformité avec les règles de l'article 69-(4) de la loi sur les sociétés commerciales.

La preuve de l'existence de pertes réalisées par la société jusqu'à concurrence de ITL 15.037.729.873, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1999 dûment approuvé par l'assemblée générale, joint en annexe au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts (versions française et anglaise) afin que ce dernier ait la teneur suivante:

##### **Art. 5. Premier alinéa. Capital social**

Le capital social est fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes), représenté par 35.122 (trente-cinq mille cent vingt-deux) actions de classe A d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), et 764.878 (sept cent soixante-quatre mille huit cent soixante-dix-huit) actions de classe B d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes), entièrement libérées.

##### **Art. 5. First paragraph. Corporate capital**

The corporate capital is set at ITL 4,000,000,000.- (four billion Italian lire) represented by 35,122 (thirty-five thousand one hundred and twenty-two) class A shares with a nominal value of ITL 5,000.- (five thousand Italian lire), and 764,878 (seven hundred and sixty-four thousand eight hundred and seventy-eight) class B shares with a nominal value of ITL 5,000.- (five thousand Italian lire), fully paid in.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de former un nouveau conseil d'administration, qui se compose de 3 (trois) administrateurs, savoir:

1. M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
  2. M. Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
  3. Mme Antonella Perrotta, employée privée, demeurant professionnellement à Milan, Italie.
- Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2001.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à LUF 135.767.128,-.

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à LUF 1.505.374,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, D. Audia, A. Pelis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 6CS, fol. 39, case 12. – Reçu 1.357.670 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J. Delvaux.

(50067/208/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**EDITORIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.483.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 28 août 2000, actée sous le n° 598 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(50068/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**EMPEBE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.436.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signature.

(50766/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**OPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

OPI S.A.

Signature

(50166/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**OPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,  
tenue au siège social, le 1<sup>er</sup> septembre 2000*

Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut (Luxembourg), est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Bonani Louis, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

OPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50167/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**OPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,  
tenue au siège social, le 13 septembre 2000*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Luppi Maurizio et Monsieur Amedeo Pier Andrea sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

OPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50168/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE ET CIE, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 19, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 8.781.

Constituée par acte sous seing privé en date du 15 décembre 1969, publié au Mémorial C n° 47 du 20 mars 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C n° 308 du 3 septembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 67 du 8 février 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE ET CIE, ARTICLES DE PÂTISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l.*

KPMG, Experts Comptables

Signature

(50200/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**PANAMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.902.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire,  
tenue à Luxembourg le 15 septembre 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), et M. Paul De Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration,  
tenu à Luxembourg en date 15 septembre 1999 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

Pour PANAMEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50173/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**PROSOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PROSOL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 3 septembre 1996, numéro 431.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Even-Bodem, employée privée, demeurant à Ell.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Diane Kieffer, employée privée, demeurant à Bourscheid.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Martin Schoonbroodt, dentiste, demeurant à Eupen (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 37.000 actions en circulation, 22.646 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des
- 18 août 2000 et 24 août 2000.
- au journal LUXEMBURGER WORT, en date des:
- 16 août 2000 et 24 août 2000.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Révocation du conseil d'administration, décharge ;
- Révocation du commissaire aux comptes, décharge ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- Nomination d'un nouveau conseil d'administration ;
- Transfert du siège social ;
- Modification de la raison sociale ;

- Augmentation et transformation en EUR du capital social et du capital autorisé ;
- Modification des articles 3 et 9 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs en fonction, sans décharge.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans, à savoir

- FIDUNORD, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot ;
- FN SERVICES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot ;
- FN HERMES S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

*Deuxième résolution*

En vertu de l'Article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'Article six des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer FN HERMES S.A., prénommée, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, sans décharge. L'assemblée décide de nommer Monsieur Erwin Schröder, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Schlierbach, 9B, St. Vith, comme nouveau commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer le siège social de L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Suite à cette modification

- l'Article 1<sup>er</sup> (deuxième phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième phrase).** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.»

- l'Article 9 (première phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. (Première phrase).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à onze heures à Weiswampach au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PROSOL S.A. en PROSOL HOLDING S.A.

Suite à cette modification l'Article 1<sup>er</sup> (première phrase) aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> (Première phrase).** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PROSOL HOLDING S.A.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399.- pour EUR 1.- de façon à ce que le capital social s'établisse à quarante-cinq mille huit cent soixante virgule trente euros (EUR 45.860,30), et soit représenté par trente-sept mille (37.000) actions sans valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les répartir proportionnellement aux droits des actionnaires.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-).

*Huitième résolution*

Suite aux modifications qui précèdent, l'Article 3 (alinéa 1 et 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3 (alinéa 1 et 2).** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille huit cent soixante virgule trente euros (EUR 45.860,30.-), divisé en trente-sept mille (37.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000).»

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Even-Bodem, D. Kieffer, M. Schoonbroodt, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2000, vol. 415, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50186/228/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**PROSOL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

*Réunion du conseil d'administration du 7 septembre 2000*

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires nomme:

FN HERMES S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

D. Weinbrenner / J. Fayhonville / E. Schröder

Gérant / Gérant / Administrateur-délégué

FN SERVICES S.A. / FIDUNORD, S.à r.l. / FN HERMES S.A.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2000, vol. 415, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50187/228/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**PROSOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 25.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50188/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**RHEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 73.295.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14. septembre 2000 de la société RHEA INVESTMENTS S.A., il a été décidé:

- de remplacer, M. Hans de Graaf en tant qu'Administrateur par M. Emile Wirtz;

M. Carl Speecke en tant qu'Administrateur par la société Foxbawn Ltd;

M. Maarten Van de Vaart en tant qu'Administrateur par M. Michael Ernzerhof,

avec date effective au 14 septembre 2000.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

M. Emile Wirtz, Administrateur délégué;

la société Foxbawn Ltd, Administrateur;

M. Michael Ernzerhof, Administrateur.

- de remplacer MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, par M. Albert Schumacker, avec date effective au 14 septembre 2000.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats.

- de transférer le siège social du 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, au 6 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg avec date effective au 14 septembre 2000.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50195/567/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**VIMAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 37.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2000, vol. 317, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 20 septembre 2000.

VIMAFRA, S.à r.l.

(50624/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---



**SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme,  
(anc. S & B FUND ADVISORS S.A.)**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 76.026.

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S & B FUND ADVISORS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Caroline Denies, employée de banque, Arlon (B).

Le président désigne comme secrétaire Sylvie Dobson, employée de banque, Himeling (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Nathalie Moroni, employée de banque, Walferdange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Modification de la dénomination sociale de la société S & B FUND ADVISORS S.A. en SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A. et amendement des articles 1<sup>er</sup> et 3 des statuts de la société pour refléter ce changement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la modification de la dénomination sociale de la société S & B FUND ADVISORS S.A. en SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A.

Suite à cette modification l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en la forme d'une société anonyme SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A.»

Suite à cette modification l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la société SB FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissement pour SB FUND pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Denies, S. Dobson, N. Moroni, J. Seckler.

Enregistré à Mersch, le 11 septembre 2000, vol. 415, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50235/228/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 76.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50236/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SAMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 67.355.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14 septembre 2000 de la société SAMOS INVESTMENTS S.A., il a été décidé:

- de remplacer, M. Hans de Graaf en tant qu'Administrateur par M. Frédéric Collot;

M. Carl Speecke en tant qu'Administrateur par M. Bernard Felten;

M. Maarten Van de Vaart en tant qu'Administrateur par M. Roy Reding, avec date effective au 14 septembre 2000.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

M. Frédéric Collot, Administrateur;

M. Bernard Felten, Administrateur;

M. Roy Reding, Administrateur.

- de remplacer MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, par CD-GEST, S.à r.l., avec date effective au 14 septembre 2000.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats.

- de transférer le siège social du 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, au 45 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec date effective au 14 septembre 2000.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50202/567/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. S & B FUND).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 75.775.

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable S&B FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 27 juin 2000, numéro 453.

La séance est ouverte sous la présidence de Caroline Denies, employée de banque, Arlon (B).

Le Président désigne comme secrétaire Sylvie Dobson, employée de banque, Himelring (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Nathalie Moroni, employée de banque, Walferdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que tout les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

I.- Modification de la dénomination sociale de la Société S & B FUND en SB FUND et amendement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter ce changement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Seule résolution*

L'assemblée décide la modification de la dénomination sociale de la Société S & B FUND en SB FUND.

Suite à cette modification l'Article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de SB FUND.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Denies, S. Dobson, N. Moroni, J. Seckler.

Enregistré à Mersch, le 11 septembre 2000, vol. 415, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50204/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 75.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50205/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**STARGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 59.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juillet 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- réserve légale: . . . . .	248,39 USD
- résultats reportés: . . . . .	4.719,35 USD
- Total: . . . . .	<u>4.967,74 USD</u>

*Composition du Conseil d'Administration*

- Monsieur Ronald Weber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Signature

(50222/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**TMF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.905.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu au siège social de la  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le 21 août 2000*

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sari Laukkanen qui appelle aux fonctions de secrétaire Madame Françoise Konrad.

L'assemblée nomme comme scrutatrice Madame Catia Paciotti.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

- que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés dans le Luxemburger Wort du 12 août 2000.

Le numéro justificatif de cette publication est déposé au bureau.

- que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par le mandataire.

- qu'il résulte de ladite liste de présence que 2 actionnaires détenant 430 actions sont représentés.

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la conversion effective du capital social de la société.
2. Modification de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

Madame la présidente fait lecture de la convocation aux actionnaires qui restera annexée au présent procès-verbal.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver la conversion effective du capital social de la société en Euro.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 5 des statuts qui se lit comme suit:

«Les comptes annuels de la société seront exprimés en Euro, monnaie d'expression du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la présidente lève la séance à 14.30 heures.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutatrice / Présidente

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 126, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50240/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**TMF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50241/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**Z-INVEST, Société Civile.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant que gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, gérant démissionnaire.

Le nouveau gérant terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50259/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.123.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l.

J. Reuter

(50760/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den sechsten September.

Vor dem Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) DAVENPORT FINANCE S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), hier vertreten durch Frau Tania Fernandes, Angestellte, wohnhaft in Tétange, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 30. August 2000.

2) SEGURA ASSETS S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), hier vertreten durch Frau Tania Fernandes, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 30. August 2000.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch den Mandatar und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgeannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligung, jedoch unter Vorbehalt der Bestimmungen des Artikels 209 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpapenten, sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte, welche mit diesen verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien alle bewilligen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Sie wird alle Maßnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und kann alle irgendwelchen Handlungen tätigen, welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind, dies alles im Rahmen des abgeänderten Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfunddreissigtausend (35.000,-) Euro, eingeteilt in achtundzwanzigtausend (28.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Centime (1,25) pro Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben der Aktionäre entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäß Artikel 31-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungspriileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 und 5 Abschnitt 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 15. Mai, um elf Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2001 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) DAVENPORT FINANCE S.A., vorgeannt, vierzehntausend Aktien . . . . .	14.000
2) SEGURA ASSETS S.A., vorgeannt, vierzehntausend Aktien . . . . .	14.000
Total: achtundzwanzigtausend Aktien . . . . .	28.000

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von fünfunddreißigtausend (35.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

*Schätzung*

Zum Zweck der Einregistrierung wird das gegenwärtige Kapital geschätzt auf eine Million vierhundertelftausendacht-hundertsechsunneunzig (1.411.896,-) Luxemburger Franken.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Luxemburger Franken.

*Gründungsversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und faßten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
  - a) DAVENPORT FINANCE S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands).
  - b) Herr Robert Roth, Verwaltungsrat, wohnhaft in F-57390 Audun-le-Tiche, 20, avenue Général Leclerc.
  - c) SEGURA ASSETS S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sowie Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich am 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Mandatar der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Fernandes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 44, case 12. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(50290/230/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**RESTAURANT SHERPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 3, place Saints Pierre et Paul.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Sherap Lepcha, cuisinier, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise;
- 2.- Madame Monika Baranowska, employée privée, épouse de Monsieur Sherap Lepcha, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise;
- 3.- Monsieur Noling Lepcha, serveur, demeurant à L-5971 Itzig, 14, rue de l'Orphelinat;
- 4.- Madame Meenamit Lepcha, ouvrière, épouse de Monsieur Noling Lepcha, demeurant à L-5971 Itzig, 14, rue de l'Orphelinat;
- 5.- Monsieur José Pereira Lima, ouvrier, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise;
- 6.- Madame Phursukit Lepcha, commerçante, épouse de Monsieur José Pereira Lima, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de RESTAURANT SHERPA, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant à spécialités tibétaines et népalaises avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, take-out et service traiteur de ces spécialités.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sherap Lepcha, cuisinier, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise, quatre-vingt-quatre parts sociales. . . . .	84
2.- Madame Monika Baranowska, employée privée, épouse de Monsieur Sherap Lepcha, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise, quatre-vingt-quatre parts sociales. . . . .	84
3.- Monsieur Noling Lepcha, serveur, demeurant à L-5971 Itzig, 14, rue de l'Orphelinat, quatre-vingt-trois parts sociales . . . . .	83
4.- Madame Meenamit Lepcha, ouvrière, épouse de Monsieur Noling Lepcha, demeurant à L-5971 Itzig, 14, rue de l'Orphelinat, quatre-vingt-trois parts sociales . . . . .	83
5.- Monsieur José Pereira Lima, ouvrier, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise, quatre-vingt-trois parts sociales. . . . .	83
6.- Madame Phursukit Lepcha, commerçante, épouse de Monsieur José Pereira Lima, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise, quatre-vingt-trois parts sociales . . . . .	83
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.



## Titre V.- Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2334 Luxembourg, 3, place Saints Pierre et Paul.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Sherap Lepcha, cuisinier, demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lepcha, M. Baranowska, N. Lepcha, M. Lepcha, J. Pereira Lima, P. Lepcha, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2000, vol. 511, fol. 38, case 1. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2000.

J. Seckler.

(50291/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

## RUFFORD KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

### STATUTS

L'an deux mille, le douze septembre.

Par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. la société à responsabilité limitée EUTECH ASSOCIATES avec siège à L-1211 Luxembourg-Bonnevoie, 32, boulevard Baden-Powell, représentée par son mandataire spécial, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration, établie le 7 août 2000 à Luxembourg, et

2. la société à responsabilité limitée DAJA avec siège à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, représentée par son mandataire spécial, Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration, établie le 7 août 2000 à Luxembourg.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RUFFORD KYLE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les conseils en informatique ainsi que le développement, la maintenance et la gestion de tous systèmes informatiques.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV. Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2<sup>e</sup> mercredi de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. la société à responsabilité limitée EUTECH ASSOCIATES, préqualifiée, huit mille actions . . . . .	8.000
2. la société à responsabilité limitée DAJA, préqualifiée, huit mille actions . . . . .	8.000
Total: seize mille actions. . . . .	16.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2000.
2. La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2001.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (LUF 60.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - M. David Kirkwood, gérant de société, demeurant à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, président du conseil d'administration,
  - M. Asbjørn Riedel, gérant de société, demeurant à L-1211 Luxembourg-Bonnevoie, 32, boulevard Baden-Powell, et
  - Mme Elena Alexandrovna Leonova, administrateur de société, demeurant à L-1211 Luxembourg, 32, boulevard Baden-Powell.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - M. Quentin Guyver, IT Consultant, demeurant à L-5429 Hettermillen, 5A, Waistross.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2006.
5. Le siège social de la société est établi à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
6. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur David Kirkwood, préqualifié.
 

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 125S, fol. 73, case 10. – Reçu 12.909 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 septembre 2000.

T. Metzler.

(50292/222/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**EDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 65.073.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 septembre 2000, que M<sup>e</sup> René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(50764/779/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

**TRUST IN MEDIA, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

## STATUTS

L'an deux mille, le huit septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joachim Von Beust, administrateur-délégué, demeurant à B-1180 Uccle, chemin des Pins, 13.
- 2.- Monsieur Christophe De Clercq, Managing Director, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, Avenue du Golf, 25.

Les comparants ci-avant nommés sub 1.- et sub 2.- sont ici représentés par:

Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, le 7 septembre 2000.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée TRUST IN MEDIA.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties. La société a encore pour objet:

- le conseil en organisation d'entreprises et, d'une manière générale, la prestation de tous services;
- l'investissement en biens mobiliers et immobiliers, ces dernier bâtis ou non, et les activités connexes à cet investissement.

La société peut pourvoir à l'administration et à la liquidation de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et consentir tous prêts à celle-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit.

Elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

La société pourra diffuser, par voie électronique, des produits en rapport avec ses activités principales, sur tout type de support, développer tout projet électronique visant à la distribution de tout type de contenu rédactionnel, existant ou à produire, développer et gérer des services de «Content Management» sur le world wide web; éditer de l'information en ligne.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions six cent vingt-deux mille et cent euros (EUR 4.622.100,-) représenté par quarante-six mille deux cent vingt et une (46.221) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur avec celle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 mars 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en septembre 2001.

### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joachim Von Beust, prénommé, quarante-six mille deux cent vingt actions. . . . .	46.220
2.- Monsieur Christophe De Clercq, prénommé, une action . . . . .	1
Total: quarante-six mille deux cent vingt et une actions. . . . .	46.221

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par les souscripteurs susnommés, par un apport en nature de quarante-six mille deux cent vingt et une (46.221) actions de la société de droit belge, dénommée MEDIA-VALUES, société anonyme, établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue des Chartreux 19, cet apport équivalant à quatre millions six cent vingt-deux mille et cent euros (EUR 4.622.100,-).

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur, en date du 25 août 2000, dont la conclusion est la suivante:

### *«Conclusion*

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 4.622.100,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 46.221 actions sans désignation de valeur nominale (pair comptable 100 Euros) de TRUST IN MEDIA à émettre en contrepartie.»

Dominique Ransquin,  
Réviseur d'entreprises.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, que les conditions requises par l'article 26 ont été accomplies.

### *Pro-fisco*

L'apport en nature consistant en au moins soixante-quinze pour cent (75%) du patrimoine de la société de droit belge MEDIAVALUES, société anonyme, prédésignée, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'accort.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Joachim Von Beust, administrateur-délégué, demeurant à B-1180 Uccle, chemin des Pins, 13.
- 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 1, route de Holtz.
- 3.- Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2005.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des statuts et de l'article soixante (60) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à établir une succursale de la société en Belgique et plus précisément à B-1000 Bruxelles, 19, rue de Chartreux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thomas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2000, vol. 853, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(50294/239/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 34.976.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTERHOLD S.A.*

J. Reuter

(50767/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 34.976.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTERHOLD S.A.*

J. Reuter

(50768/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**AMULUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.587.

L'an deux mille, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMULUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.587, constituée suivant acte notarié du 11 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 12 du 13 janvier 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 652 du 15 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Flo-range.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée de banque, demeurant à B-Ha-chy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Annulation de la valeur nominale des 1.314.400 actions représentatives du capital social.

2.- Conversion de Dollars US en Euros du capital social nominal au cours en vigueur au jour de l'assemblée générale, sans modification du nombre des actions.

3.- Augmentation ou diminution du capital social pour le porter de son montant actuel après conversion à 2.800.000,- EUR (deux millions huit cent mille euros) soit, en cas d'augmentation, par l'incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés au 31.12.1999 sans création d'actions nouvelles, soit, en cas de diminution, par l'affectation du solde à la réserve.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions à 2,- EUR par action.

5.- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de son montant actuel à 3.500.000,- EUR par la création et l'émission d'actions nouvelles de 2,- EUR chacune.

Le Conseil d'Administration sera autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nou-velles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

6.- Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les ac-tionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nomi-nale des un million trois cent quatorze mille quatre cents (1.314.400) actions existantes et représentatives du capital social actuellement fixé à deux millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars des Etat-Unis (USD 2.628.800,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel au montant de deux millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 2.628.800,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-) = zéro virgule neuf mille vingt-deux Dollar des Etats-Unis (USD 0,9022), en capital d'un montant de deux millions neuf cent treize mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 2.913.766,35).



*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de cent treize mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 113.766,35), pour le ramener de son montant actuel -après conversion- de deux millions neuf cent treize mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 2.913.766,35) à celui de deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) en affectant la prédite somme de cent treize mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 113.766,35) au compte des réserves.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les un million trois cent quatorze mille quatre cents (1.314.400) actions existantes sans désignation de valeur nominale en un million quatre cent mille (1.400.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux éventuelles écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et à l'annulation de toutes les actions anciennes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide par voie de modification statutaire (article cinq) d'instaurer un capital autorisé de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) qui sera représenté par des actions de deux euros (EUR 2,-) chacune et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Sur ce, Madame le président a déposé sur le bureau et a donné connaissance par la lecture à la présente assemblée générale du rapport du conseil d'administration de la société, établi à cet effet pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-), représenté par un million quatre cent mille (1.400.000,-) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2000 au Memorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Citti, C. Day-Royemans, I. Maréchal-Gerlaxhe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2000, vol. 851, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(50313/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**AMULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(50314/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**CELOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.711.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CELOX S.A.

Signature

(50350/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**CELOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.711.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CELOX S.A.

Signature

(50349/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**CELOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.711.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2000*

Ratification de la nomination de Messieurs Jonas AF Jochnick, Adolf AF Jochnick et Norbert Schmitz, en tant qu'Administrateurs de la société, depuis le 26 octobre 1998 jusqu'à ce jour, et ratifie l'ensemble des actes et décisions prises par le Conseil d'Administration de la société.

Ratification de la nomination de la société WOOD APPLETON OLIVIER & CO S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, depuis le 26 octobre 1998 jusqu'à ce jour, et ratifie l'ensemble des actes et décisions prises par elle.

Messieurs Jonas AF Jochnick, Adolf AF Jochnick et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. La société WOOD APPLETON OLIVIER & CO S.A. est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

*Pour la société*

CELOX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50348/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital d'actions: 12.500 .**Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.991.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 11 septembre 2000*

En sa qualité d'associé unique de la société CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «société») et suivant les articles 189 et 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, comme modification, il a décidé ce qui suit:

- de transférer cent (100) actions, ayant une valeur de 125 chacune et constituant la totalité du capital d'actions de la société, à HOOBER GROUP LIMITED, résidant à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

- de ratifier l'agrément de transfert d'actions conclu ce jour avec HOOBER GROUP LIMITED.

SHAPBURG LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50340/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital d'actions: 12.500 .**Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.991.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 11 septembre 2000*

L'associé unique de la société CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «société») et suivant les articles 189 et 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, comme modification, a décidé ce qui suit:

- de transférer cent (100) actions, ayant une valeur de 125 chacune et constituant la totalité du capital d'actions de la société, à MOSER BAER INDIA LIMITED, une société incorporée sous les lois de la République de l'Inde, avec son siège social à 63, Ring Road, Lajpat Nagar III, New Delhi - 110024 Inde;

- de ratifier l'agrément de transfert d'actions conclu ce jour avec MOSER BAER INDIA LIMITED.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50341/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**DENTALSTUDIO WECKER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

H. R. Luxemburg B 51.913.

*Assemblée générale du 15 septembre 2000*

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l. mit Sitz in L-2561 Luxemburg, 105, rue de Strasbourg;

2.- Herr Willy Erschens, Privatbeamter, wohnhaft in L-2162 Luxemburg, 28, rue de la Montagne;

3.- Herr Martin Schreiner, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-Trier;

4.- Herr Ivan Moal, Zahntechniker, wohnhaft in D-Trier;

Welche Komparenten erklären dass die hiervor sub 1) und 2) Bezeichneten alleinige Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l. mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher; gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 2. August 1995, veröffentlicht im Mémo-rial C von 1995, Seite 25.366.

Welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben.

*Erster Beschluss*

Herr Willy Erschens, vorgenannt, erklärt andurch zu übertragen an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Martin Schreiner, vorgenannt, zweiundvierzig Anteile (42) welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l.

Die Anteilsübertragung fand statt zum Preise von zweihundertzehntausend Franken (210.000,- LUF) welche Summe Herr Willy Erschens, vorgenannt, erklärt erhalten zu haben, worüber andurch Quittung und Titel für Auszahlung.

*Zweiter Beschluss*

Herr Willy Erschens, vorgeannt, erklärt andurch zu übertragen an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Ivan Moal, vorgeannt, sieben Anteile (7) welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l.

Die Anteilsübertragung fand statt zum Preise von fünfunddreissigtausend Franken (35.000,- LUF) welche Summe Herr Willy Erschens, vorgeannt, erklärt erhalten zu haben, worüber andurch Quittung und Titel für Auszahlung.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l. vorgeannt, erklärt andurch zu übertragen an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Ivan Moal, vorgeannt, neun Anteile (9) welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l.

Die Anteilsübertragung fand statt zum Preise von Fünfundvierzigtausend Franken (45.000,- LUF) welche Summe die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l., vorgeannt, erklärt erhalten zu haben, worüber andurch Quittung und Titel für Auszahlung.

*Vierter Beschluss*

Gemäss vorhergehenden Anteilsübertragungen erhält der Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) divisé en cent parts sociales (100) de cinq mille francs (5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces et de la façon suivante:

- La S.à r.l. LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES .....	42
- Monsieur Martin Schreiner .....	42
- Monsieur Ivan Moal .....	16
Total: einhundert Anteile .....	100

de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Wecker, le 15 septembre 2000.

J. Hornbeck / W. Erschens

M. Schreiner / Y. Moal

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50379/725/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**TOKELIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.386.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TOKELIA S.A.

Signature

(50612/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**TOKELIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 31.250,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour la société

TOKELIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50611/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**CGS INT. HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 42.570.

*Notification du Conseil d'Administration*

Il résulte de la Décision du Conseil d'Administration de la société DGS INT. HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., du 21 août 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société: 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Cette modification prendra effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CGS INT. HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50351/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**TOLMINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.419.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

TOLMINA S.A.

Signature

(50614/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**TOLMINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.419.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000*

Messieurs Norbert Werner, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 4.000.000,- est converti à EUR 99.157,41, représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (EUR 99.157,41), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

TOLMINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50613/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**ZUANG DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 67.860.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2000, vol. 317, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 20 septembre 2000.

ZUANG DISTRIBUTION S.A.

(50636/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**ANCIENS ETS ARNO ZUANG IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 23.028.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2000, vol. 317, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000. ANCIENS ETS ARNO ZUANG, S.à r.l.  
(50637/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**EASYCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.020.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYCOM, S.à r.l.

J. Reuter

(50761/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**E.C.C. EURO CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 76.203.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise en date du 7 septembre 2000 que Monsieur Philippe Delecourt, consultant économique, domicilié à Saint-Fargeau-Ponthierry (F-77310), a été nommé comme directeur technique, responsable de la gestion journalière de E.C.C. EURO CORPORATE CONSULTING S.A. Pour l'exercice de cette fonction, Monsieur Philippe Delecourt disposera de tous les pouvoirs, y compris de la signature individuelle engageant valablement la société E.C.C. EURO CORPORATE CONSULTING S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50762/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.413.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2000*

*Deuxième résolution*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs:*

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux Comptes:*

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50774/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 58.609.

In the year two thousand, on the thirty-first of August.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SIL INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its corporate seat in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B number 58.609, incorporated by notarial deed on the 12th of March 1997, published in the Mémorial C n° 352 of July 4, 1997 and amended by notarial deed on the 12th of August 1997, published in the Mémorial C n° 681 of December 4, 1997 and amended by notarial deed on the 12 October 1998, published in the Mémorial C n° 154 of March 10, 1999 and amended by notarial deed on the 30th of June 1999, published in the Mémorial C n° 707 of September 23, 1999 and last amended by notarial deed on the 14h of June 2000 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Mr Anthony Braesch, private employee, residing in Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, private employee, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, private employee, residing in Torgny, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at three million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 3,988,800.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of four million one hundred ninety-eight thousand seven hundred Euro (EUR 4,198,700.-) in order to raise it from its present amount of three million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 3,988,800.-) to eight million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 8,187,500.-) by the issue of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty (3,358,960) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) each, and a total issue premium of fifty-one million one hundred twenty-three thousand three hundred seventy-one Euro and twenty cents (EUR 51,123,371.20), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

Subscriber	Number of New shares	Assorted Issue Premium (EUR)
MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid . . . . .	1,611,034	24,519,937.48
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam . . . . .	-	-
MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V. . . . .	270,293	4,113,859.46
MONCEAU ZOLDER S.A. . . . .	47,699	725,978.78
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P. . . . .	366,879	5,583,898.38
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P. . . . .	266,948	4,062,948.56
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P. . . . .	224,503	3,416,935.66
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P. . . . .	206,253	3,139,170.66
SUEZ INDUSTRIE S.A., 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France . . . . .	-	-
FINATLANTIS S.A., Chaussée de Tervuren 155, 1410 Waterloo, Belgium . . . . .	251,220	3,823,568.40
LIXCAM Inc., Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, Republic of Panama . . . . .	4,000	60,880.00
INVERSIONES EUROPEAS SA, Urbanizacion «Conde de Orgaz», Avda. Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid . . . . .	45,175	687,563.50
Javier Loizaga Jiménez . . . . .	12,176	185,318.72
Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudio Coello 38, 4° Izqda., E-28001 Madrid . . . . .	10,782	164,102.04
Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4° Dcha., E-28001 Madrid . . . . .	7,623	116,022.00
Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3°C, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid . . . . .	5,496	83,649.12
Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10° D, E-28020 Madrid . . . . .	5,475	83,329.50
David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la Moraleja, E-28100 Alcobendas, Madrid . . . . .	4,104	62,462.88
Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid . . . . .	1,825	27,776.50
Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid . . . . .	4,793	72,949.46
Juan Garnica Alvarez-Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid . . . . .	-	-
Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon . . . . .	4,104	62,462.88
Miguel Zurita Goni . . . . .	2,738	41,672.36
Gonzalo Rivera Garcia de Leaniz . . . . .	1,095	16,665.90

Nicolas Jiménez-Ugarte Luelmo .....	2,920	44,442.40
Bruno Delgado Luque .....	1,825	27,776.50
Total: .....	3,358,960	51,123,371.20

3. Subscription and full payment of the three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty (3.358.960.-) new shares together with the assorted issue premium of fifty-one million one hundred twenty-three thousand three hundred seventy-one Euro and twenty Cents (EUR 51,123,371.20).

4. Amendment of article five, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at eight million one hundred eighty-seven thousand five hundred (EUR 8,187,500.-) Euro, represented by six million five hundred fifty thousand (6,550,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, fully paid up.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the capital to the extent of four million one hundred ninety-eight thousand seven hundred Euro (EUR 4,198,700.-) in order to raise it from its present amount of three million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 3,988,800.-) to eight million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 8.187.500.-) by the issue of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty (3,358,960) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, and a total issue premium of fifty-one million one hundred twenty-three thousand three hundred seventy-one Euro and twenty Cents (EUR 51,123,371.20), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The meeting resolved to agree to the following subscriptions:

Subscriber	Number of New shares	Assorted Issue Premium (EUR)
MERCAPITAL S.A., prenamed .....	1,611,034	24,519,937.48
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, pre-named .....	-	-
MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V. ....	270,293	4,113,859.46
MONCEAU ZOLDER S.A. ....	47,699	725,978.78
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P. ....	366,879	5,583,898.38
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P. ....	266,948	4,062,948.56
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P. ....	224,503	3,416,935.66
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P. ....	206,253	3,139,170.66
SUEZ INDUSTRIE S.A., prenamed. ....	-	-
FINATLANTIS S.A., prenamed. ....	251,220	3,823,568.40
LIXCAM Inc., prenamed .....	4,000	60,880.00
INVERSIONES EUROPEAS S.A., prenamed .....	45,175	687,563.50
Javier Loizaga Jiménez. ....	12,176	185,318.72
Javier Benjumea Cabeza de Vaca, prenamed .....	10,782	164,102.04
Alfredo Zavala Valdes, prenamed. ....	7,623	116,022.06
Ramon Carne Casas, prenamed. ....	5,496	83,649.12
Rafael Mate Rodriguez, prenamed .....	5,475	83,329.50
David Estefanelli Panella, prenamed. ....	4,104	62,462.88
Carlos Fernandez Carbo, prenamed .....	1,825	27,776.50
Carlos Barallobre Gordon, prenamed .....	4,793	72,949.46
Juan Garnica Alvarez Alonso, prenamed .....	-	-
Alejandro Rodriguez Carmona, prenamed .....	4,104	62,462.88
Miguel Zurita Goni, prenamed .....	2,738	41,672.36
Gonzalo Rivera Garcia de Leaniz .....	1,095	16,665.90
Nicolas Jiménez-Ugarte Luelmo .....	2,920	44,442.40
Bruno Delgado Luque .....	1,825	27,776.50
Total: .....	3,358,960	51,123,371.20

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the shareholder MERCAPITAL S.A., prenamed, declared to subscribe to one million six hundred eleven thousand thirty-four (1,611,034) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY B.V., pre-named, declared to waive its preferential subscription right.



Thereupon the shareholder MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V., prenamed, declared to subscribe to two hundred seventy thousand two hundred ninety-three (270,293) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder MONCEAU ZOLDER S.A., prenamed, declared to subscribe to forty-seven thousand six hundred ninety-nine (47,699) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P., prenamed, declared to subscribe to three hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-nine (366,879) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P., prenamed, declared to subscribe to two hundred sixty-six thousand nine hundred forty-eight (266,948) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P., prenamed, declared to subscribe to two hundred twenty-four thousand five hundred three (224,503) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P., prenamed, declared to subscribe to two hundred six thousand two hundred fifty-three (206,253) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder SUEZ INDUSTRIE S.A., prenamed, declared to waive its preferential subscription right.

Thereupon the shareholder FINATLANTIS S.A., prenamed, declared to subscribe to two hundred fifty-one thousand two hundred twenty (251,220) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder LIXCAM INC., prenamed, declared to subscribe to four thousand (4,000) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder INVERSIONES EUROPEAS S.A., prenamed, declared to subscribe to forty-five thousand one hundred seventy-five (45,175) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Javier Loizaga Jiménez, prenamed, declared to subscribe to twelve thousand one hundred seventy-six (12,176) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Javier Benjumea Cabeza de Vaca, prenamed, declared to subscribe to ten thousand seven hundred eighty-two (10,782) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Alfredo Zavala Valdes, prenamed, declared to subscribe to seven thousand six hundred twenty-three (7,623) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Ramon Carne Casas, prenamed, declared to subscribe to five thousand four hundred ninety-six (5,496) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Rafael Mate Rodriguez, prenamed, declared to subscribe to five thousand four hundred seventy-five (5,475) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder David Estefanelli Panella, prenamed, declared to subscribe to four thousand one hundred four (4,104) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Carlos Fernandez Carbo, prenamed, declared to subscribe to one thousand eight hundred twenty-five (1,825) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Carlos Barallobre Gordon, prenamed, declared to subscribe to four thousand seven hundred ninety three (4,793) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Juan Garnica Alvarez-Alonso, prenamed, declared to waive his preferential subscription right.

Thereupon the shareholder Alejandro Rodriguez Carmona, prenamed, declared to subscribe to four thousand one hundred four (4,104) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Miguel Zurita Goni, prenamed, declared to subscribe to two thousand seven hundred thirty-eight (2,738) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Gonzola Rivera Garcia de Leaniz, prenamed, declared to subscribe to one thousand ninety-five (1,095) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Nicolas Jimenéz-Ugarte Luelmo, prenamed, declared to subscribe to two thousand nine hundred twenty (2,920) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Bruno Delgado Luque, prenamed, declared to subscribe to one thousand eight hundred twenty-five (1,825) new shares and have them fully paid up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

The amount of fifty-five million three hundred twenty-two thousand seventy-one Euro and twenty Cents (EUR 55,322,071.20) has been fully paid up in cash and is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five, first paragraph of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at eight million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 8,187,500.-), represented by six million five hundred fifty thousand (6,550,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, fully paid.»

*Estimate*

For the purposes of registration, the increase of capital together with the assorted issue premium is valued at two billion two hundred thirty-one million six hundred eighty-six thousand eight hundred and twenty Luxembourg Francs (LUF 2,231,686,820.-).

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at twenty-two million five hundred and eighty thousand Luxembourg Francs (LUF 22,580,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B numéro 58.609, constituée suivant acte reçu en date du 12 mars 1997, publié au Mémorial C n° 352 du 4 juillet 1997 et modifié par acte notarié du 12 août 1997, publié au Mémorial C n° 681 du 4 décembre 1997 et par acte notarié du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C n° 154 du 10 mars 1999 et modifié par acte notarié du 30 juin 1999, publié au Mémorial C n° 707 du 23 septembre 1999 et modifié dernièrement par acte notarié du 14 juin 2000 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony Braesch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cents Euro (EUR 3.988.800,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents Euro (EUR 4.198.700,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cents Euro (EUR 3.988.800,-) à huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 8.187.500,-), par la création et l'émission de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent soixante (3.358.960) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de cinquante et un millions cent vingt-trois mille trois cent soixante et onze Euro et vingt Cents (EUR 51.123.371,20), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

## 2. Approbation des souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions nouvelles	Prime d'émission assortie (EUR)
MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid . . . . .	1.611.034	24.519.937,48
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam. . . . .	-	-
MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V. . . . .	270.293	4.113.859,46
MONCEAU ZOLDER S.A. . . . .	47.699	725.978,78
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P. . . . .	366.879	5.583.898,38
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P. . . . .	266.948	4.062.948,56
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P. . . . .	224.503	3.416.935,66
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P. . . . .	206.253	3.139.170,66
SUEZ INDUSTRIE S.A., 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France . .	-	-
FINATLANTIS S.A., Chaussée de Tervuren 155, 1410 Waterloo, Belgique . . . . .	251.220	3.823.568,40
LIXCAM Inc., Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, République de Panama	4.000	60.880,00
INVERSIONES EUROPEAS SA, Urbanizacion «Conde de Orgaz», Avda. Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid . . . . .	45.175	687.563,50
Javier Loizaga Jiménez . . . . .	12.176	185.318,72
Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudio Coello 38, 4° Izqda., E-28001 Madrid . .	10.782	164.102,04
Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4° Dcha., E-28001 Madrid . . . . .	7.623	116.022,06
Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3°C, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid . . . . .	5.496	83.649,12
Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10° D, E-28020 Madrid . . . . .	5.475	83.329,50
David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la Moraleja, E-28100 Alcobendas, Madrid. . . . .	4.104	62.462,88
Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid. . . . .	1.825	27.776,50
Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid . . . . .	4.793	72.949,46
Juan Garnica Alvarez Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid . . . . .	-	-
Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon. . . . .	4.104	62.462,88
Miguel Zurita Goni, Bosquez de Tecojetes 81, Departamento 201, Bosquez de las Lomas, Mexique D.F. 11700. . . . .	2.738	41.672,36
Gonzalo Rivera Garcia de Leaniz . . . . .	1.095	16.665,90
Nicolas Jiménez-Ugarte Luelmo . . . . .	2.920	44.442,40
Bruno Delgado Luque . . . . .	1.825	27.776,50
Total: . . . . .	3.358.960	51.123.371,20

3. Souscription et libération intégrale de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent soixante (3.358.960) actions nouvelles ensemble avec la prime d'émission de cinquante et un millions cent vingt-trois mille trois cent soixante et onze Euro et vingt Cents (EUR 51.123.371,20).

## 4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 8.187.500,-), représenté par six millions cinq cent cinquante mille (6.550.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, libérées entièrement.»

## 5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents Euro (EUR 4.198.700,-), en vue de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cents Euro (EUR 3.988.800,-) à huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 8.187.500,-), par la création et l'émission de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent soixante (3.358.960) actions nouvelles d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Cents chacune, assorties d'une prime d'émission totale de cinquante et un millions cent vingt-trois mille trois cent soixante et onze Euro et vingt Cents (EUR 51.123.371,20), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions nouvelles	Prime d'émission assortie (EUR)
MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid . . . . .	1.611.034	24.519.937,48
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam. . . . .	-	-
MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V. . . . .	270.293	4.113.859,46
MONCEAU ZOLDER S.A. . . . .	47.699	725.978,78

MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P. ....	366.879	5.583.898,38
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P. ....	266.948	4.062.948,56
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P. ....	224.503	3.416.935,66
MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P. ....	206.253	3.139.170,66
SUEZ INDUSTRIE S.A. ....	-	-
FINATLANTIS S.A., Chaussée de Tervuren 155, 1410 Waterloo, Belgique ....	251.220	3.823.568,40
LIXCAM Inc., Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, Republique de Panama	4.000	60.880,00
INVERSIONES EUROPEAS SA, Urbanizacion «Conde de Orgaz», Avda. Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid ....	45.175	687.563,50
Javier Loizaga Jiménez. ....	12.176	185.318,72
Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudio Coello 38, 4º Izqda., E-28001 Madrid ..	10.782	164.102,04
Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4º Dcha., E-28001 Madrid .....	7.623	116.022,06
Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3ºC, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid. ....	5.496	83.649,12
Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10º D, E-28020 Madrid	5.475	83.329,50
David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la Moraleja, E- 28100 Alcobendas, Madrid .....	4.104	62.462,88
Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid .....	1.825	27.776,50
Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid. ....	4.793	72.949,46
Juan Garnica Alvarez Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid. ....	-	-
Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon .....	4.104	62.462,88
Miguel Zurita Goni, Bosquez de Tecojotes 81, Departamento 201, Bosquez de las Lomas, Mexique D.F. 11700 .....	2.738	41.672,36
Gonzalo Rivera Garcia de Leaniz .....	1.095	16.665,90
Nicolas Jiménez-Ugarte Luelmo .....	2.920	44.442,40
Bruno Delgado Luque	1.825	27.776,00
Total: .....	3.358.960	51.123.371,20

*Troisième résolution*

*Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à un million six cent onze mille trente-quatre (1.611.034) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prénommé, lequel déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL SOCIEDAD DE CAPITAL INVERSION B.V., prénommé, lequel déclare souscrire à deux cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-treize (270.293) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MONCEAU ZOLDER S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (47.699) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (US) PARTNERS L.P., prénommé, lequel déclare souscrire à trois cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-neuf (366.879) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale, ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS I L.P., prénommé, lequel déclare souscrire à deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-huit (266.948) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS II L.P., prénommé, lequel déclare souscrire à deux cent vingt-quatre mille cinq cent trois (224.503) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY (JERSEY) PARTNERS III L.P., prénommé, lequel déclare souscrire à deux cent six mille deux cent cinquante-trois (206.253) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire SUEZ INDUSTRIE S.A., prénommé, lequel déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire FINATLANTIS S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à deux cent cinquante et un mille deux cent vingt (251.220) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire LIXCAM INC., prénommé, lequel déclare souscrire à quatre mille (4.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire INVERSIONES EUROPEAS S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à quarante-cinq mille cent soixante-quinze (45.175) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Javier Loizaga Jiménez, prénommé, lequel déclare souscrire à douze mille cent soixante-seize (12.176) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Javier Benjumea Cabeza de Vaca, prénommé, lequel déclare souscrire à dix mille sept cent quatre-vingt-deux (10.782) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Alfredo Zavala Valdes, prénommé, lequel déclare souscrire à sept mille six cent vingt-trois (7.623) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Ramon Carne Casas, prénommé, lequel déclare souscrire à cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (5.496) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Rafael Mate Rodriguez, prénommé, lequel déclare souscrire à cinq mille quatre cent soixante-quinze (5.475) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire David Estefanelli Panella, prénommé, lequel déclare souscrire à quatre mille cent quatre (4.104) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Carlos Fernandez Carbo, prénommé, lequel déclare souscrire à mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Carlos Barallobre Gordon, prénommé, lequel déclare souscrire à quatre mille sept cent quatre-vingt-treize (4.793) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Juan Garnica Alvarez-Alonso, prénommé, lequel déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Alejandro Rodriguez Carmona, prénommé, lequel déclare souscrire à quatre mille cent quatre (4.104) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Miguel Zurita Goni, prénommé, lequel déclare souscrire à deux mille sept cent trente-huit (2.738) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Gonzola Rivera Garcia de Leaniz, prénommé, lequel déclare souscrire à mille quatre-vingt-quinze (1.095) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Nicolas Jiménez-Ugarte Luelmo, prénommé, lequel déclare souscrire à deux mille neuf cent vingt (2.920) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Bruno Delgado Luque, prénommé, lequel déclare souscrire à mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec la prime d'émission.

Un montant de cinquante-cinq millions trois cent vingt-deux mille soixante et onze Euro et vingt Cents (EUR 55.322.071,20) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social, qui est intégralement libéré, est fixé à huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 8.187.500,-), représenté par six millions cinq cent cinquante mille (6.550.000) actions avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune.»

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital augmentée du montant de la prime d'émission est évaluée à deux milliards deux cent trente et un millions six cent quatre-vingt-six mille huit cent vingt francs luxembourgeois (LUF 2.231.686.820,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 22.580.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.  
Signé: A. Braesch, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 41, case 10. – Reçu 22.316.868 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

J. Elvinger.

(50214/211/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 58.609.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 septembre 2000.

(50215/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**FACARA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.839.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signature.

(50784/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FIDEV S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.099.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(50790/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FIDEV S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.099.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 16 septembre 1999 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'assemblée prend acte de la décision de Monsieur Yvan Juchem de ne pas demander le renouvellement de son mandat et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui terminera son mandat venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50791/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 47.424.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(50786/312/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FAVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.484.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 mai 2000*

*Deuxième résolution*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs*

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50785/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FCM FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 29.244.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FCM FINANCE S.A.H.*

J. Reuter

(50787/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**EUROGOLF FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 26.424.

Les démissions de Messieurs Simon Peter Elmont et James William Grassick sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par:

Monsieur Alastair M. Cunningham, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus, et Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia, 1065 - Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50775/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FINICOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 56.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(50797/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.145.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président,
- Madame Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signature.

(50792/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---

**FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.291.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 mai 2000*

*Deuxième résolution*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateur jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs*

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50793/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

---